

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aliénation d'un local sis
15 rue des Coches**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 septembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 06

OBJET : ALIÉNATION D'UN LOCAL SIS 15 RUE DES COCHES

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 9 novembre 2006, le Conseil Municipal a désaffecté et déclassé du domaine public communal, un local appartenant à la Ville et sis 15 rue des Coches. Il a également décidé le lancement de la procédure de cession de ce bien suivant l'évaluation de sa valeur vénale par l'avis de France Domaines en date du 13 juin 2007, soit 490 000 €.

Par délibération du 22 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la cession de ce local à Monsieur THÉOCARIDÈS pour un montant de 565 000 €, offre la mieux-disante. Par courrier du 17 mars 2008, Monsieur THÉOCARIDÈS a retiré son offre d'achat. Les acquéreurs placés en seconde position lors de la consultation n'ont pas donné suite. L'offre placée en troisième position lors de la consultation est celle de Monsieur PROUPAIN, présenté par l'Agence du Manège, pour un montant de 530 000 € net vendeur. Monsieur PROUPAIN maintient son offre et réalisera son acquisition par l'intermédiaire de la S.C.I. Spirit of Saint-Louis qu'il a constituée à cet effet.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A LA MAJORITÉ, Monsieur QUÉMARD (pouvoir à Monsieur PÉRICARD), Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

APPROUVE la vente du local sis 15 rue des Coches à la S.C.I. Spirit of Saint-Louis, moyennant le prix de 530 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC